

CCJ-130128

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 28 janvier 2013

9 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Membres

Éric Allain
Jacques Paul Couturier, président
Étienne Dako
Raymond Lanteigne
Vaughne Madden (à distance)
André G. Richard (à distance)
Raymond Théberge

Personnes invitées

Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche (VRER)
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires
étudiantes et internationales (VRAEI)
Richard Saillant, vice-recteur à
l'administration et aux ressources
humaines (VRARH)

Personne excusée : Ivan Robichaud

Table des matières

1.	Ouverture	2
2.	Adoption de l'ordre du jour	2
3.	Correspondance	2
4.	Adoption du procès-verbal CCJ-121003	2
5.	Affaires découlant du procès-verbal	2
5.1	(5.2) Suivi du Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton	2
5.2	(6) Rapport du Comité <i>ad hoc</i> responsable du suivi à l'évaluation des programmes en études du vieillissement	3
6.	Évaluation des programmes	3
6.1	Baccalauréat ès arts multidisciplinaire	3
6.2	Programmes de cycle supérieur en études françaises	5
7.	Rapport du Comité des programmes	7
7.1	Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client	7
7.2	Création d'une Mineure en criminologie	8
8.	Suivi de la réunion du Sénat académique SAC-121102	8
9.	Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-121201	9
10.	Affaires nouvelles	9
11.	Prochaine réunion	9
12.	Clôture	9
	Document A - Le plan académique - éléments à considérer	10
	Document B - Lettre de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales - programmes en études du vieillissement	12
	Document C - Avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche - Évaluation du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire	15
	Document D - Avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche - Évaluation des programmes de cycle supérieur en études françaises	22
	Document E - Rapport du Comité des programmes	30

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 5.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-130128

Étienne Dako, appuyé par Raymond Lanteigne, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-121003

Corrections

- ▶ À la page 4, au point 7, deuxième ligne, il faut lire : ... cinq thématiques dans lesquelles des rapprochements...
- ▶ À la page 4, résolution R : 03-CCJ-121003, il faut lire : ... 2012-2013 portant sur la mobilité...

R : 02-CCJ-130128

Raymond Lanteigne, appuyé par Éric Allain, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-121003 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 (5.12) Suivi du Rapport du Comité ad hoc sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente deux documents intitulés « Processus portant sur la planification académique » et « Le plan académique - éléments à considérer ». Dans le premier document, on y présente les divers projets d'envergure qui ont marqué les quinze dernières années, notamment 1) le plan de développement académique (inactif depuis 2002); 2) la reconfiguration des programmes (en cours); la viabilité des programmes (en cours); l'évaluation des programmes (en cours) et les plans éducatifs triennaux (suspendu - jamais actif). Le deuxième document présente des constats et des recommandations afin de lancer un processus de planification académique.

Le Comité passe en revue les objectifs des divers projets d'envergure, la nature des processus et les instances responsables de ceux-ci. Le Comité note aussi les recommandations du vice-recteur à l'enseignement à la recherche au sujet d'un nouveau processus de planification académique. Elles sont :

1. Que le suivi des recommandations découlant du processus d'évaluation des programmes soit intégré aux plans académiques.
2. Que le rapport annuel facultaire au Sénat académique porte essentiellement sur l'état d'avancement du plan académique et sa mise à jour.

5.1 **(5.12) Suivi du Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université de Moncton** (suite)

3. Que le rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Sénat académique porte sur le Plan académique triennal institutionnel et sa mise à jour.
4. Qu'un gabarit du plan académique soit préparé afin, d'une part, d'assurer une certaine uniformité des plans académiques facultaires et, d'autre part, de faciliter le travail d'intégration dans un plan institutionnel triennal qui serait préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le Comité discute des recommandations et constate qu'elles sont intéressantes. On note qu'un gabarit du plan académique doit être préparé. Le président demande que l'on prépare ce gabarit et qu'on le présente à la prochaine réunion du CCJ.

Suivi : Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

5.2 **(6) Rapport du Comité *ad hoc* responsable du suivi à l'évaluation des programmes en études du vieillissement**

Le président rappelle que le Comité *ad hoc* responsable du suivi à l'évaluation des programmes en études du vieillissement proposait la relance des programmes de premier cycle en études du vieillissement. Il rappelle que le Comité conjoint de la planification avait examiné cette proposition et avait conclu que les conditions n'étaient pas gagnantes à ce moment-ci pour assurer la relance. Le Comité conjoint de la planification souhaitait obtenir une opinion circonstanciée de la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales.

Le vice-recteur à l'enseignement à la recherche présente l'opinion circonstanciée de la doyenne, madame Lisa Roy. Dans sa lettre, la doyenne explique que les études dans le domaine du vieillissement sont très importantes pour la société compte tenu du vieillissement de la population. Ceci dit, elle considère qu'il est prématuré de se prononcer en faveur de la relance des programmes de premier cycle en vieillissement, car ceci devrait se faire en tenant compte de la stratégie académique de la Faculté et de ses priorités.

Le Comité est satisfait de l'opinion circonstanciée et constate que les admissions aux programmes de Mineure en études du vieillissement et du Certificat en gérontologie demeurent suspendues.

R : 03-CCJ-130128

Raymond Lanteigne, appuyé par Éric Allain, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification reçoive la lettre de Lisa Roy, doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en date du 9 janvier 2013, lettre portant sur les programmes d'études du vieillissement de premier cycle. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

6. ÉVALUATION DES PROGRAMMES

6.1 **Baccalauréat ès arts multidisciplinaire**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le professeur Serge Talbot de l'Université Laval a procédé à l'évaluation du programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire et a remis son rapport final le 6 juillet 2012. Dans son rapport, l'évaluateur note que la pertinence du programme est indéniable. L'évaluateur donne son avis sur les cinq éléments suivants : 1) la gestion du programme et encadrement des étudiantes et des étudiants; 2) la perception externe du programme; 3) le sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants; 4) la visibilité du programme; et 5) la reconfiguration des programmes.

6.1 Baccalauréat ès arts multidisciplinaire (suite)

Au sujet des étudiantes et des étudiants, l'évaluateur estime nécessaire d'augmenter le nombre de rencontres personnalisées avec chaque étudiant. Il note aussi que le programme accueille diverses catégories d'étudiantes et d'étudiants, notamment celles et ceux qui sont en transit d'un programme à l'autre et celles et ceux qui choisissent le programme en tant que tel. À ce titre, il suggère la mise sur pied d'un comité réseau qui veillerait sur la gestion, l'encadrement et la qualité du programme.

Par ailleurs, l'évaluateur souligne le faible sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants envers le programme. Il propose l'offre de cours réseau et l'identification d'un local réservé aux étudiantes et aux étudiants du programme. Il encourage aussi la création d'un site Web. Enfin, l'évaluateur fait quelques suggestions sur le projet de la reconfiguration des programmes.

Le Comité note que les inscriptions au programme sont relativement élevées (p. ex. 200 inscriptions en 2011-2012), toutefois, le nombre de diplômées et de diplômés est faible (p. ex. 19 en 2011-2012). Le Comité est conscient que le nombre d'étudiantes et d'étudiants « en transit » peut gonfler les chiffres, mais considère qu'il faut offrir certains programmes qui donnent aux étudiantes et aux étudiants de la flexibilité dans leur choix de cours, voire de programmes.

Le Comité discute longuement de l'enjeu de la clientèle. Le programme souffre parfois de mauvaises perceptions et ceci a un effet désolant pour les étudiantes et les étudiants qui veulent profiter pleinement des avantages du programme, notamment de son volet interdisciplinaire. Le Comité discute de la possibilité d'offrir un programme de baccalauréat ès arts à temps complet pour rehausser la valeur, voire l'image, du baccalauréat multidisciplinaire. Le Comité note que le programme de baccalauréat ès arts à temps partiel, tel que conçu, ne permet pas aux étudiantes et aux étudiants de profiter des programmes de prêts et bourses. À cet égard, les recommandations suivantes sont mises aux voix.

R : 04-CCJ-130128

Étienne Dako, appuyé par Raymond Lanteigne, fait la proposition suivante :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire soit maintenu en tenant compte des modifications suggérées par l'évaluateur externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la possibilité d'offrir le Baccalauréat ès arts (général) pour qu'il soit accessible aux étudiantes et aux étudiants à temps complet.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la pertinence de maintenir des concentrations thématiques « définies » comme composante du programme.

6.1 Baccalauréat ès arts multidisciplinaire (suite)

R : 04-CCJ-130128 (suite)

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan analysent les impacts et la pertinence d'inclure des cours MULT obligatoires dans le programme et fassent les recommandations qui en découlent aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le campus d'Edmundston examinent le mode de gestion du programme et des dossiers académiques des étudiantes et des étudiants afin d'en assurer l'efficacité, et fassent les modifications jugées nécessaires.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des sciences et les campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec le Registrariat, examinent la problématique entourant l'admission d'étudiantes et d'étudiants « en transition » dans les baccalauréats multidisciplinaires afin de proposer des éléments de solutions aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 7

Que les facultés concernées se concertent sur la nomenclature à utiliser dans le cadre des programmes de baccalauréat multidisciplinaire en tenant compte du régime pédagogique adopté dans le cadre de la reconfiguration des programmes.»

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

6.2 Programmes de cycle supérieur en études françaises

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les professeures Michelle Daveluy de l'Université Laval et Lucie Hotte de l'Université d'Ottawa ont procédé à l'évaluation des programmes de cycles supérieurs en études françaises. Le rapport final fut remis le 30 août 2012. Les programmes qui font l'objet d'une évaluation sont les suivants : 1) Maîtrise en français; 2) Maîtrise ès arts (études littéraires); 3) Doctorat en études littéraires; 4) Maîtrise ès arts (sciences du langage); 5) Doctorat en sciences du langage.

Les évaluatrices ont noté la réputation enviable et l'expertise considérable au Département d'études françaises en ce qui concerne les cycles supérieurs. De plus, elles notent que les programmes offerts sont à la hauteur des attentes et des normes en vigueur dans la plupart des universités canadiennes. Enfin, elles soulignent la contribution remarquable du corps professoral et des étudiantes et des étudiants en matière d'obtention de fonds de recherche et de rayonnement.

Les évaluatrices proposent des modifications importantes aux programmes de maîtrise passant à la livraison d'un programme plutôt que de trois. Le nouveau programme aurait deux profils (études littéraires ou sciences du langage) et deux options (mémoire ou thèse). Au sujet des programmes de doctorat, elles considèrent qu'il faut maintenir l'offre des deux programmes.

Au sujet des enjeux propres aux étudiantes et aux étudiants, les évaluatrices sont d'avis que l'Université n'est pas compétitive avec les autres universités sur la base de l'appui financier offert aux étudiantes et aux étudiants. Par ailleurs, elles notent que la durée des études demeure l'élément le plus inquiétant tant à la maîtrise qu'au doctorat.

6.2 Programmes de cycle supérieur en études françaises (suite)

Globalement, le Comité est satisfait de l'évaluation. Au sujet des modifications liées aux programmes de maîtrise, le Comité souhaite que l'on maintienne les programmes à ce moment-ci et que, à la suite du processus sur la viabilité des programmes, l'on procède à un examen plus approfondi de la livraison de ces programmes. Enfin, le Comité note que l'on ne met pas en exergue l'importance de la Chaire de recherche en études acadiennes et celle du Groupe de recherche interdisciplinaire sur les cultures en contact (GRIPP).

Les recommandations suivantes sont mises aux voix.

R : 05-CCJ-130128

Raymond Lanteigne, appuyé par Éric Allain, fait la proposition suivante :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de maîtrise ès arts en études littéraires et en sciences du langage soient maintenus.

RECOMMANDATION 2

Que, à la suite du processus portant sur la viabilité des programmes, la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes déterminent et mettent en œuvre, le cas échéant, les meilleurs moyens de revitaliser le programme de Maîtrise en français.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes évaluent la nécessité de créer un cours de méthodologie et de modifier les intitulés des cours et proposent les modifications qui en découlent aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 4

Que les programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage soient maintenus et que les rajustements administratifs proposés par les évaluatrices externes soient pris en compte par les instances appropriées, tels que présentés dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables des programmes doctoraux du Département d'études françaises, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, dressent un cheminement clair pour les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes de doctorat avec l'objectif, d'une part, d'accélérer la présentation de l'examen prédoctoral et, d'autre part, de raccourcir la durée des études.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et le Service de bourses et aide financière se penchent sur la situation financière des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage avec l'objectif d'identifier des moyens pour palier au problème de sous-financement des étudiantes et des étudiants, le cas échéant.

6.2 Programmes de cycle supérieur en études françaises (suite)

R : 05-CCJ-130128 (suite)

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes doctoraux au Département d'études françaises, en collaboration avec le Service de recrutement et de liaison, établissent une stratégie de communication qui vise à mieux faire connaître les programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage à l'Université et à attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants.

RECOMMANDATION 8

Que les responsables des programmes de doctorat au Département d'études françaises se dotent de lignes directrices afin d'assurer un suivi plus serré des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes de doctorat, notamment en ce qui concerne les étudiantes et les étudiants inactifs.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, évalue la capacité du Département d'études françaises à assurer un enseignement et un niveau de recherche adéquats dans le domaine de la littérature acadienne étant donné que les études acadiennes sont un axe de développement prioritaire de l'Université et, au besoin, qu'elle en tienne compte dans son plan de recrutement professoral. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

7. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

7.1 Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'Université de Moncton, par le biais de la Faculté d'administration, en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Dieppe, souhaite développer de nouveaux partenariats, notamment ceux liés au développement de programmes articulés. Le nouveau programme de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client (B. appl. G.R.C.) s'inscrit dans cette vision. Le nouveau programme vise à offrir une solide formation aux étudiantes et aux étudiants dans le domaine de la gestion de la relation client. Il met l'accent sur l'application des connaissances et des habiletés acquises en matière d'identification des clients, de constitution de leur profilage, d'élaboration de stratégie relationnelle et d'amélioration de l'image de l'entreprise et de ses produits et services auprès de la clientèle. Les deux premières années du programme seraient offertes au CCNB - Campus de Dieppe et les deux dernières années seraient offertes à l'Université de Moncton - Campus de Moncton. À noter que le programme satisfait à la structure de baccalauréat spécialisé et respecte les paramètres de la reconfiguration des programmes.

Le programme exige la condition d'admission « B ». De plus, un nouveau cours sera créé, soit ADMK3384 Gestion de l'approche client. Outre la livraison du nouveau cours, le programme n'engendre aucun coût additionnel puisque les étudiantes et les étudiants seront intégrés dans les cours existants.

Le Comité estime que le nouveau programme présente des conditions gagnantes pour sa mise en oeuvre. La proposition suivante est mise aux voix.

7.1 **Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client** (suite)

R : 06-CCJ-130128

Étienne Dako, appuyé par André G. Richard, fait la proposition suivante :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

7.2 **Création d'une Mineure en criminologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la Faculté des arts et des sciences sociales souhaite mettre sur pied un programme de Mineure en criminologie. Cette mineure permettrait aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir des connaissances de base dans le champ de la criminologie. Le programme compte 24 crédits et les quatre axes de sa structure sont : 1) la connaissance des théories criminologiques; 2) la criminologie appliquée; 3) les institutions juridiques et pénales; et 4) des thèmes ciblés et des problématiques spécifiques.

Au sujet des ressources professorales nécessaires pour enseigner le programme, le programme nécessite l'embauche d'une professeure ou d'un professeur à temps complet et trois chargées ou chargés de cours sur une base annuelle. À noter que l'Université a déjà en place une spécialiste en criminologie et qu'aucun salaire additionnel n'est demandé pour le financement du programme. De plus, une entente entre l'Université de Moncton et le service correctionnel du Canada - région de l'Atlantique prévoit que le Service fournira des ressources sans frais sous forme de prêt d'employées et d'employés pour la livraison de neuf crédits de cours universitaires annuellement au cours des années 2013 à 2016.

Le Comité discute de la viabilité du programme après 2016. Le Comité note que la Faculté des arts et des sciences sociales a donné son appui au projet et qu'elle souhaite assurer la livraison du programme après 2016. Par ailleurs, les études de marché et les consultants embauchés au fil des ans pour examiner la création d'un programme en criminologie indiquent que les besoins sont réels et que les programmes en criminologie sont nécessaires.

Certains membres du Comité souhaitent que le projet soit porteur d'avenir, mais craignent la fin de l'entente avec le Service correctionnel. L'embauche de chargées ou de chargés de cours après 2016 apportera une pression additionnelle sur le budget de fonctionnement de la Faculté. Le Comité est d'avis que la Faculté n'a pas donné un engagement ferme après 2016. Par ailleurs, d'autres membres estiment qu'il faut prendre le risque et offrir la formation dès que possible. Le programme de Mineure en criminologie pourrait attirer plusieurs étudiantes et étudiants selon les études de marché.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 07-CCJ-130128

Étienne Dako, appuyé par Éric Allain, fait la proposition suivante :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Mineure en criminologie. »

Vote sur R07

Pour 3

Contre 0

Abstentions 2

ADOPTÉE

8. **SUIVI DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-121102**

Aucun.

9. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-121201

Aucun.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le lundi 18 mars 2013 à 13 heures.

12. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 45.

Contresigné le _____

Jacques Paul Couturier, président

Lynne Castonguay

Lynne Castonguay, secrétaire générale

Suite à la R : 05-SAC-101029

Le plan académique – éléments à considérer

Définition : un processus inclusif et intégré qui prend naissance dans les facultés et campus, qui repose sur la participation de toutes les unités académiques et qui touche les programmes existants, la création de programmes et le déploiement des ressources. Les plans facultaires et des campus sont intégrés en un seul plan triennal déposé au Sénat académique et mis en circulation (Adaptée de la recommandation 2 du « Rapport du comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton »).

Quelques constats :

- Aucun des processus en cours (ou passés) ne répond complètement aux vœux exprimés par le Sénat académique par l'adoption de la recommandation 2 du Comité ad hoc sur la viabilité des programmes.
- Plusieurs aspects des processus en cours pourront contribuer (devront être inclus) dans les plans académiques.
- Il sera important de s'assurer que les efforts mis dans les processus en cours (particulièrement l'évaluation des programmes) ne soient pas dédoublés par l'exercice de planification académique.

Recommandations :

1. Que le suivi des recommandations découlant du processus d'évaluation des programmes soit intégré aux plans académiques;
2. Que le rapport annuel facultaire au Sénat académique porte essentiellement sur l'état d'avancement du plan académique et sa mise à jour;
3. Que le rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Sénat académique porte sur le Plan académique triennal institutionnel et sa mise à jour;
4. Qu'un gabarit de plan académique soit préparé afin, d'une part, d'assurer une certaine uniformité des plans académiques facultaires et, d'autre part, de faciliter le travail d'intégration dans un plan institutionnel triennal.

Le 14 janvier 2013

Processus portant sur la planification académique

	PLAN DE DÉVELOPPEMENT ACADEMIQUE	RECONFIGURATION DES PROGRAMMES	VIABILITÉ DES PROGRAMMES	ÉVALUATION DES PROGRAMMES (EN RÉVISION)	PLANS ÉDUCATIFS TRIENNAUX
État actuel	Inactif depuis 2002	En cours	En cours	En cours	<i>Suspendu (jamais actif)</i>
Échéancier	-	Septembre 2013	Automne 2013	Continu	Suspendu
Origine	Comité conjoint de la planification (depuis les années 1980)	Groupe de travail sur les orientations futures de l'U de M (2002)	Comité ad-hoc – Viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'U de M (2010)	Comité conjoint de la planification (depuis 1985)	<i>Comité ad hoc – Tripartite sur la réforme des programmes et structures académiques (1999)</i>
Instance responsable	Sénat académique et Conseil des gouverneurs	Sénat académique	Sénat académique	Sénat académique et Conseil des gouverneurs	<i>Instances appropriées CCJ?</i>
Processus	L'unité académique prépare une proposition de nouveaux programmes et, à la suite d'une consultation auprès de son décanat, une liste indicative de programmes, priorisée selon des critères de pertinence et de faisabilité, est préparée. Cette liste est présentée aux instances pour approbation.	En tenant compte des critères de la reconfiguration et des nouvelles règles de composition de programmes, l'Unité (UARD) prépare des projets de reconfiguration de ses programmes. Ces projets sont approuvés par les facultés et campus concernés et présentés pour approbation aux instances appropriées.	Un comité ad hoc du Sénat académique établit les critères d'évaluation à utiliser en consultation avec les unités académiques. Les unités préparent une autoanalyse de leur situation et la soumettent au Comité. Le Comité présente ses recommandations au Sénat académique.	À la suite de la lecture du rapport d'autoévaluation de l'unité académique concernée et d'une visite sur place, l'évaluatrice ou l'évaluateur externe ou l'équipe d'évaluation prépare son rapport d'évaluation de programme. Le VRER présente son avis et ses recommandations au Comité conjoint de la planification (CCJ) après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation et des réactions des unités concernées. Les recommandations du CCJ sont acheminées aux instances pour approbation.	<i>Les unités académiques préparent des projets éducatifs sous la direction des doyens et des doyens. Les plans sont discutés et approuvés au niveau des conseils de faculté ou assemblée regroupant les secteurs (campus d'Edmundston et de Shippagan). Les plans sont présentés aux instances pour approbation.</i>
Objectif	Préparer un plan portant sur l'introduction de nouveaux programmes qui découlent des grandes orientations stratégiques et thèmes pertinents pour l'Université de Moncton.	Réviser en profondeur la structure de ses programmes de premier cycle, dans l'objectif d'en proposer une reconfiguration, tout en tenant compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> des formations fondamentales solides une formation générale des tronc communs la multidisciplinarité l'internationalisation et la responsabilité sociale 	Réviser les programmes d'études dont le nombre de diplômées et de diplômés est faible de manière à formuler une recommandation sur leur viabilité. L'examen devra tenir compte des paramètres suivants : <ul style="list-style-type: none"> les forces et faiblesses pertinence sociale la qualité et le rendement relation avec autres programmes recherche et études supérieures 	Évaluer l'ensemble des programmes de l'Université (tous les cycles) afin d'assurer : <ul style="list-style-type: none"> le maintien de la qualité et de la pertinence des programmes la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes que les programmes remplissent leurs objectifs et accomplissent leur mission 	Préparer un plan éducatif triennal lié au processus de planification institutionnelle; un plan auquel des ressources financières seront allouées et pour lequel les unités académiques devront rendre des comptes.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau de la doyenne

Rubrique 5.2
CCJ-130128



Le 9 janvier 2013

Monsieur Jacques-Paul Couturier
Président
Comité conjoint de la planification
Université de Moncton

Monsieur Couturier,

Au début du semestre d'automne 2012, on m'a informée qu'un document intitulé « *Rapport du Comité ad hoc responsable du suivi à l'évaluation des programmes en études du vieillissement* » datant du 13 mai 2010 serait acheminé au CCJ pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du 3 octobre. Je ne connais pas les circonstances qui ont fait en sorte que ce rapport soit l'objet de discussions au CCJ plus de deux ans après son dépôt, mais force est de constater que le dossier des études du vieillissement a évolué depuis mai 2010.

Tout d'abord, je tiens à souligner que je ne connaissais pas l'existence de ce rapport jusqu'au moment où le vice-recteur adjoint à l'enseignement m'a questionnée à ce sujet. Je l'ai donc lu et en ai discuté avec le vice-doyen, ainsi qu'avec la responsable des programmes de 2^e cycle en études du vieillissement, la professeure Elda Savoie. Je n'ai pas réuni les membres du comité ad hoc qui avait été mis sur pied par Isabelle McKee-Allain en 2009-2010.

Je retiens du rapport que la relance des deux programmes dont il est question (mineure en études du vieillissement, certificat en gérontologie de premier cycle) est recommandée « ... à la condition que l'Université de Moncton s'engage fermement à fournir les ressources financières nécessaires, qu'elle reconnaisse l'enseignement des cours dans la charge de travail des professeures et professeurs, qu'elle renouvelle le corps professoral et mette en place une structure organisationnelle qui assurera la viabilité des programmes à long terme. » [p. 10] Cette recommandation est appuyée par 16 autres recommandations.

.../2

/2

Il importe ici de rappeler que plusieurs discussions ont eu lieu au cours de l'année 2012 concernant les programmes de 2^e cycle en études du vieillissement en vigueur depuis 2009 qui sont financés par le CNFS, et ce, suite au constat du très faible taux d'admission. Un « *Sondage sur les besoins actuels – Programmes de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement* » a d'ailleurs été effectué par Landal Inc. et JGV Consultants Inc. au cours de l'hiver 2012. Après avoir étudié la première version du rapport de ce sondage, les responsables des programmes de 2^e cycle, soit la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des sciences de la santé et des services communautaire et l'Éducation permanente ont proposé la suspension des admissions aux deux programmes de 2^e cycle dans le but d'examiner en profondeur les causes du faible taux d'admissions, ce qui devrait normalement mener à la formulation de recommandations sur la nature de la formation à offrir.

Tout comme le Comité ad hoc qui était sous la présidence de Madame Isabelle McKee-Allain, les responsables des entités nommées ci-haut s'entendent pour dire que les études dans le domaine du vieillissement sont très importantes pour la société compte tenu du vieillissement de la population. Nous croyons aussi que l'Université de Moncton, en tant qu'institution d'enseignement et de recherche, doit assumer son rôle dans ce domaine.

Il est donc clair que nous devons poursuivre nos efforts pour assurer une formation en études du vieillissement, mais je crois prématuré pour la Faculté des arts et des sciences sociales de se prononcer totalement en accord avec la principale recommandation du Comité ad hoc, soit la relance des programmes de 1^{er} cycle.

Il me semble que les décisions entourant les études du vieillissement à l'Université de Moncton devraient émaner d'une stratégie concertée en tenant compte des discussions de la dernière année et du constat de fragilité dans laquelle se sont retrouvés tous les programmes d'études du vieillissement, tout cycles confondus depuis une vingtaine d'années.

De plus, comme il est question d'investissements en ressources financières et en ressources professorales, il est primordial d'assurer que toutes décisions concernant les programmes d'études tiennent compte des orientations stratégiques des instances académiques.

Notons finalement que certaines recommandations du Comité ad hoc ont été inspirées par les programmes de 2^e cycle qui se sont finalement avérées plus ou moins viables. Le CCJ devrait être mis au fait de ces nouvelles données selon moi.

.../3

/3

Enfin, je souhaite exprimer mon inconfort face à la position que je vous expose dans la présente lettre, compte tenu du fait que le rapport rédigé par la doyenne qui m'a précédée se voit étudié par le CCJ plus de deux ans après son dépôt. Il semble évident que la doyenne McKee-Allain aurait appuyé son rapport beaucoup mieux que je ne le fais s'il avait été examiné alors qu'elle était toujours en fonction. Mais je considère important d'agir en toute transparence en vous communiquant mes réticences qui sont fondées sur l'évolution du dossier des programmes en études de vieillissement de 2^e cycle d'une part, et d'autre part, sur les priorités de la Faculté des arts et des sciences sociales. Ces priorités se résument en gros à la mise en œuvre d'un programme de mineure en criminologie, à revoir la structure des études supérieures pour mieux y intégrer les études acadiennes et minoritaires et à maintenir et donner un souffle nouveau aux actuels programmes d'études touchant les champs disciplinaires des 15 unités départementales de la Faculté.

Je souhaite que ces quelques éléments de réflexion sauront guider le CCJ dans les discussions entourant les programmes de 1^{er} cycle en études du vieillissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Couturier, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lisa Roy
Doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales

c.c. M. Patrick Maltais, directeur général, Éducation permanente
M. Paul Bourque, doyen, Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

Les 23 et 24 janvier 2012, le professeur Serge Talbot, de l'Université Laval, visitait les campus d'Edmundston, de Moncton et de Shippagan en tant qu'évaluateur externe afin d'examiner le Baccalauréat ès arts multidisciplinaire et de donner son avis au sujet de ce programme. Le professeur Talbot remettait son rapport préliminaire le 12 mars 2012 et son rapport final le 6 juillet 2012.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que la responsable du comité réseau du baccalauréat ès arts multidisciplinaire ont eu l'occasion de réagir aux rapports préliminaire et final de l'évaluateur.

Le texte qui suit présente les points saillants du rapport du professeur Talbot. Par la suite sont présentés les avis et recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification relativement au programme de baccalauréat ès arts multidisciplinaire.

Introduction

Dans son rapport, l'évaluateur donne son avis sur le programme en général ainsi que sur divers aspects identifiés comme des défis par le Comité réseau responsable de la préparation de l'autoévaluation du programme. Ces aspects incluent, entre autres, les éléments suivants : la gestion du programme et l'encadrement étudiant, la perception externe du programme, le sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants, la visibilité du programme et la reconfiguration du programme.

L'évaluateur note l'engagement, à tous les niveaux de l'Université, envers le maintien et le développement de ce programme ainsi qu'à la réussite des étudiantes et des étudiants qui le fréquentent. Selon l'évaluateur, « La pertinence du programme de baccalauréat ès arts multidisciplinaire de l'Université de Moncton est indéniable » et il est important que sa souplesse et sa polyvalence soient valorisées.

Gestion du programme et encadrement des étudiantes et des étudiants

L'évaluateur remarque le rôle important que joue l'encadrement des étudiantes et des étudiants dans l'offre de ce programme et la nécessité d'offrir « un accompagnement personnalisé centré sur la cohérence de la formation ». À cet effet, il juge pertinentes les demandes formulées afin d'assurer des crédits de dégrèvement pour les responsables du programme. De façon plus spécifique, il juge « nécessaire d'augmenter le nombre de rencontres personnalisées avec chaque étudiant » et soulève l'importance de certains documents utilisés dans le suivi étudiant, en particulier.

Perception externe du programme

L'évaluateur présente les diverses « catégories » d'étudiantes et d'étudiants qui fréquentent le programme sur la base des objectifs poursuivis par celles-ci et ceux-ci. Il se penche particulièrement sur les catégories portant sur celles et ceux qui choisissent le programme comme une transition vers d'autres programmes pour lesquels elles et ils ne remplissent pas les conditions d'admission ou de maintien. Il suggère quelques solutions au problème tel que l'importance de pouvoir facilement identifier ces diverses catégories d'étudiantes et d'étudiants afin de bien en tenir compte lors de la gestion de leur cheminement à l'Université. Il propose également une augmentation de la moyenne de maintien aux concentrations du programme afin de lancer « un message clair aux étudiants inscrits dans le programme sur l'importance accordée à la réussite dans les études universitaires ». Enfin, il considère que la mise sur pied d'un Comité pédagogique réseau du programme de baccalauréat ès arts multidisciplinaire constitue une solution simple et efficace d'améliorer la gestion, l'encadrement et la qualité du programme.

Le sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants

L'évaluateur souligne le faible sentiment d'appartenance des étudiantes et des étudiants envers le programme. Il propose divers moyens afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants du programme de se rencontrer et d'échanger, soit par l'identification d'un local pour ces étudiantes et les étudiants et par l'offre en réseau des cours obligatoires MULT 1003 et MULT 4003 via les technologies. Dans ce dernier cas, il mentionne l'importance de la formation et l'encadrement des professeures et des professeurs impliqués.

La visibilité du programme

L'évaluateur identifie comme essentielle la création d'un site Web, facilement accessible, où l'on pourrait retrouver les informations pertinentes pour les étudiantes et les étudiants. Il souligne la demande de la part des étudiantes et des étudiants de préciser les concentrations

sur le diplôme, et considère que cette pratique pourrait favoriser la visibilité des études multidisciplinaires. Il réitère l'importance de rencontrer les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants dès que possible afin de les informer des concentrations offertes et de leur proposer des parcours types. Enfin, il suggère quelques activités spécifiques de promotion telle que l'organisation d'une journée annuelle sur la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité.

La reconfiguration

L'évaluateur juge les propositions faites dans le projet de reconfiguration comme appropriées et considère que le maintien de l'appellation « concentration », plutôt que celle de mineure, « donne plus de visibilité au choix de l'étudiant ».

Réactions des unités concernées

De façon générale, les unités concernées par le programme se disent très satisfaites du rapport final de l'évaluateur et appuient les recommandations qui en découlent.

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire

		INSCRIPTIONS																								
Programme		2007-2008					2008-2009					2009-2010					2010-2011					2011-2012				
Campus	Baccalauréat ès arts multidisciplinaire	E	M	S	U	E	M	S	U	E	M	S	U	E	M	S	U	E	M	S	U					
		52	75	9	136	53	89	9	151	61	105	12	178	56	114	15	185	50	135	15	200					

		DIPLOMÉES/DIPLOMÉS																								
Programme		2007-2008					2008-2009					2009-2010					2010-2011					2011-2012				
Campus	Baccalauréat ès arts multidisciplinaire	E	M	S	U	E	M	S	U	E	M	S	U	E	M	S	U	E	M	S	U					
		14	8	22	5	13	18	6	10	16	7	5	12	7	12	7	12	19								

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent s'inspirent des constatations et des recommandations de l'évaluateur externe ainsi que des commentaires et réactions des divers intervenants et intervenantes et des instances facultaires.

RECOMMANDATION 1

Que le programme de baccalauréat ès arts multidisciplinaire soit maintenu en tenant compte des modifications suggérées par l'évaluateur externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la pertinence de maintenir des concentrations thématiques « définies » comme composante du programme.

RECOMMANDATION 3

Que la faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan analysent les impacts et la pertinence d'inclure des cours MULT obligatoires dans le programme et fassent les recommandations qui en découlent aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le campus d'Edmundston examinent le mode de gestion du programme et des dossiers académiques des étudiantes et des étudiants afin d'en assurer l'efficacité, et fassent les modifications jugées nécessaires.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des sciences et les campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec le Registrariat, examinent la problématique entourant l'admission d'étudiantes et d'étudiants « en transition » dans les baccalauréats multidisciplinaires afin de proposer des éléments de solutions aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 6

Que les facultés concernées se concertent sur la nomenclature à utiliser dans le cadre des programmes de baccalauréat multidisciplinaire en tenant compte du régime pédagogique adopté dans le cadre de la reconfiguration des programmes.

RECOMMANDATIONS DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat ès arts multidisciplinaire soit maintenu en tenant compte des modifications suggérées par l'évaluateur externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la possibilité d'offrir le Baccalauréat ès arts (général) pour qu'il soit accessible aux étudiantes et aux étudiants à temps complet.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la pertinence de maintenir des concentrations thématiques « définies » comme composante du programme.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et les campus d'Edmundston et de Shippagan analysent les impacts et la pertinence d'inclure des cours MULT obligatoires dans le programme et fassent les recommandations qui en découlent aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le campus d'Edmundston examinent le mode de gestion du programme et des dossiers académiques des étudiantes et des étudiants afin d'en assurer l'efficacité, et fassent les modifications jugées nécessaires.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des sciences et les campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec le Registrariat, examinent la problématique entourant l'admission d'étudiantes et d'étudiants « en transition » dans les baccalauréats multidisciplinaires afin de proposer des éléments de solutions aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 7

Que les facultés concernées se concertent sur la nomenclature à utiliser dans le cadre des programmes de baccalauréat multidisciplinaire en tenant compte du régime pédagogique adopté dans le cadre de la reconfiguration des programmes.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation des programmes de cycles supérieurs en études françaises Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

Les 12 et 13 avril 2012, les professeures Michelle Daveluy, de l'Université Laval, et Lucie Hotte, de l'Université d'Ottawa, visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluatrices externes afin d'examiner les programmes de cycles supérieurs en études françaises et de donner leur avis au sujet de ces programmes. Les professeures Daveluy et Hotte remettaient leur rapport préliminaire le 1er mai 2012 et leur rapport final le 30 août 2012.

Les programmes qui font l'objet d'une évaluation sont les suivants :

- Maîtrise en français
- Maîtrise ès arts (études littéraires)
- Doctorat en études littéraires
- Maîtrise ès arts (sciences du langage)
- Doctorat en sciences du langage

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que la direction du Département d'études françaises ont eu l'occasion de réagir aux rapports préliminaire et final des évaluatrices.

Le texte qui suit présente les points saillants du rapport des professeures Daveluy et Hotte. Par la suite sont présentés les avis et recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification relativement aux programmes de cycles supérieurs en études françaises.

Introduction

L'équipe d'évaluation constate d'entrée de jeu l'« expertise considérable au Département d'études françaises en ce qui concerne les cycles supérieurs ». L'équipe juge également que les programmes offerts sont « tout à fait à la hauteur des attentes et des normes en vigueur dans la plupart des universités canadiennes » et que la contribution du corps professoral et des étudiantes et des étudiants en matière d'obtention de fonds de recherche et de rayonnement est remarquable. L'équipe d'évaluation a choisi de présenter ses observations et recommandations selon quatre rubriques : la situation des programmes; les enjeux propres aux étudiantes et aux étudiants; la spécificité, le rayonnement et la visibilité du Département ainsi que la place du Département au sein de l'Université.

La situation des programmes

Les programmes de maîtrise

Au niveau des programmes de maîtrise, les évaluatrices jugent que la structure des maîtrises spécialisées (études littéraires et science du langage) « correspond à la norme dans les autres universités ». Par contre, elles remarquent que la maîtrise en français a une scolarité plus lourde que normale. Ils suggèrent le regroupement des trois programmes de maîtrises existants sous un seul comprenant deux profils (études littéraires ou science du langage) et deux options (mémoire ou thèse). Elles confirment la qualité des cours offerts, mais suggèrent une révision des intitulés afin de les rendre « plus attrayants ».

Les programmes de doctorat

Contrairement aux programmes de maîtrise, l'équipe d'évaluation juge « essentiel de maintenir deux programmes distincts ». Elles constatent que tant la scolarité demandée que l'envergure de la thèse correspondent à la norme. En ce qui concerne l'examen prédoctoral, les évaluatrices suggèrent de le revoir « en fonction des objectifs qu'on souhaite qu'il remplisse ». Elles sont d'avis qu'un « cheminement clair des études doctorales devrait aussi être imposé aux étudiantes et étudiants » en particulier sur la période pendant laquelle elles ou ils doivent passer l'examen prédoctoral afin d'éviter de retarder « indument l'épreuve ». En ce qui concerne l'offre de cours, elles constatent que celle-ci est limitée, mais que cette situation n'est pas unique à l'Université de Moncton. Elle réitère l'importance que les étudiantes et les étudiants suivent au moins une formation dans leur domaine de spécialité et suggèrent certains moyens pour y arriver. Enfin, les évaluatrices s'inquiètent de la pratique du département voulant que celui-ci « ne permettait pas aux étudiantes et étudiants rédigeant une thèse en création de donner des cours de littérature ».

Les enjeux propres aux étudiantes et aux étudiants

L'appui financier

Même si plusieurs étudiantes et étudiants bénéficient des différentes bourses externes, les évaluatrices trouvent inquiétant le « peu d'appui financier offert aux étudiantes et étudiants » et juge que ceci pourrait avoir un effet néfaste sur la durée des études. Elles proposent un meilleur encadrement des étudiantes et des étudiants dans la préparation des demandes de bourses, comme souhaité par celles-ci et ceux-ci, et jugent qu'un meilleur programme de bourses pourrait avoir des impacts positifs sur le recrutement et le taux de diplomation des étudiantes et des étudiants.

Le recrutement

Les évaluatrices notent l'intérêt des professeures et des professeurs d'accueillir plus d'étudiantes et d'étudiants. Tout en reconnaissant que le Département pourrait accueillir plus d'étudiantes et d'étudiants, elle invite celui-ci à « être prudent et fixer des objectifs qui sont réalistes et tiennent compte des bassins où le recrutement peut se faire ». Les évaluatrices sont d'avis que l'Université n'est présentement pas compétitive avec les autres universités sur la base de l'appui financier offert aux étudiantes et aux étudiants. Elles reconnaissent cependant que ceci a probablement moins de répercussions au troisième cycle où le choix de la professeure ou du professeur a un impact important. Enfin, les évaluatrices font quelques suggestions pour améliorer la visibilité et l'attrait du programme.

La diplomation

Les évaluatrices identifient la durée des études comme étant « l'élément le plus inquiétant, par rapport aux étudiantes et étudiants ». Elles notent que plusieurs étudiantes et étudiants dépassent les normes tant au niveau de la maîtrise que du doctorat. Elles suggèrent plusieurs mesures qui pourraient apporter des éléments de solution à ce problème en passant par une clarification des cheminements, par l'offre d'incitatifs aux étudiantes et aux étudiants et par l'invitation des étudiantes et des étudiants inactifs de demander un congé du programme.

La spécificité, le rayonnement et la visibilité du Département

Les évaluatrices notent la réputation enviable du Département d'études françaises et l'importance d'assurer la relève professorale afin que celle-ci soit maintenue. Elles s'inquiètent particulièrement des départs récents et suggèrent de favoriser l'interdisciplinarité en créant des liens avec d'autres départements et des postes conjoints comme des moyens pour contrer ces départs. Les évaluatrices sont très élogieuses de la productivité en recherche des professeures et des professeurs du Département qu'elles associent de près à l'attraction du programme de doctorat pour les étudiantes et les étudiants. Elles suggèrent également qu'il « faudrait mieux utiliser leur réputation pour recruter à la maîtrise ». Enfin, les évaluatrices notent qu'un site Web consacré au Département « serait bénéfique pour l'ensemble du Département et de l'Université ».

La place du Département au sein de l'Université

Compte tenu de la longue expérience du Département dans l'offre de programme de cycles supérieurs et de la culture de recherche que l'on y trouve, les évaluatrices sont d'avis que celui-ci pourrait jouer un rôle de leadership dans le renouvellement des programmes de cycles supérieurs à l'Université.

Tableau des inscriptions et des diplômés et diplômées
des programmes de cycles supérieurs en études françaises

Programme	INSCRIPTIONS					DIPLOMÉES/DIPLOMÉS				
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Maîtrise en français	1	-	2	2	-	2	0	0	1	0
Maîtrise ès arts (sciences du langage)	7	6	5	4	4	2	1	1	2	0
Maîtrise ès arts (études littéraires)	8	9	11	11	8	2	2	0	3	2
Total 2e cycle	16	15	18	17	12	6	3	1	6	2
Doctorat en études françaises	2	2	2	2	2	1	0	0	0	0
Doctorat en sciences du langage	6	6	5	8	7	1	1	0	2	0
Doctorat en études littéraires	9	10	10	12	12	1	0	0	0	0
Total 3e cycle	17	18	17	22	21	3	1	0	2	0

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent s'inspirent des constatations et des recommandations des évaluatrices externes ainsi que des commentaires et réactions des divers intervenants et intervenantes et des instances facultaires.

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de maîtrise ès arts en études littéraires et en sciences du langage soient maintenus.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes évaluent la nécessité de créer un cours de méthodologie et de modifier les intitulés des cours et proposent les modifications qui en découlent aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 3

Qu'à la suite du processus portant sur la viabilité des programmes, la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes déterminent et mettent en œuvre, le cas échéant, les meilleurs moyens de revitaliser le programme de Maîtrise en français.

RECOMMANDATION 4

Que les programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage soient maintenus et que les rajustements administratifs proposés par les évaluatrices externes soient pris en compte par les instances appropriées, tels que présentés dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables des programmes doctoraux du département d'études françaises, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, dressent un cheminement clair pour les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes de doctorat avec l'objectif, d'une part, d'accélérer la présentation de l'examen prédoctoral et, d'autre part, de raccourcir la durée des études.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et le Service de bourses et aide financière se penchent sur la situation financière des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage avec l'objectif d'identifier des moyens pour palier au problème de sous-financement des étudiantes et des étudiants, le cas échéant.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes doctoraux au département d'études françaises, en collaboration avec le Service de recrutement et de liaison, établissent une stratégie de communication qui vise à mieux faire connaître les programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage à l'Université et à attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants.

RECOMMANDATION 8

Que les responsables des programmes de doctorat au département d'études françaises se dotent de lignes directrices afin d'assurer un suivi plus serré des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes de doctorat, notamment en ce qui concerne les étudiantes et les étudiants inactifs.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, évalue la capacité du département d'études françaises à assurer un enseignement et un niveau de recherche adéquats dans le domaine de la littérature acadienne étant donné que les études acadiennes sont un axe de développement prioritaire de l'Université et, au besoin, qu'elle en tienne compte dans son plan de recrutement professoral.

RECOMMANDATIONS DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de maîtrise ès arts en études littéraires et en sciences du langage soient maintenus.

RECOMMANDATION 2

Que, à la suite du processus portant sur la viabilité des programmes, la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes déterminent et mettent en œuvre, le cas échéant, les meilleurs moyens de revitaliser le programme de Maîtrise en français.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes évaluent la nécessité de créer un cours de méthodologie et de modifier les intitulés des cours et proposent les modifications qui en découlent aux instances appropriées.

RECOMMANDATION 4

Que les programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage soient maintenus et que les rajustements administratifs proposés par les évaluateurs externes soient pris en compte par les instances appropriées, tels que présentés dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables des programmes doctoraux du Département d'études françaises, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, dressent un cheminement clair pour les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes de doctorat avec l'objectif, d'une part, d'accélérer la présentation de l'examen prédoctoral et, d'autre part, de raccourcir la durée des études.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et le Service de bourses et aide financière se penchent sur la situation financière des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage avec l'objectif d'identifier des moyens pour palier au problème de sous-financement des étudiantes et des étudiants, le cas échéant.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des études supérieures et de la recherche et les responsables des programmes doctoraux au Département d'études françaises, en collaboration avec le Service de recrutement et de liaison, établissent une stratégie de communication qui vise à mieux faire connaître les programmes de doctorat en études littéraires et en sciences du langage à l'Université et à attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants.

RECOMMANDATION 8

Que les responsables des programmes de doctorat au Département d'études françaises se dotent de lignes directrices afin d'assurer un suivi plus serré des étudiantes et des étudiants inscrits aux programmes de doctorat, notamment en ce qui concerne les étudiantes et les étudiants inactifs.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, évalue la capacité du Département d'études françaises à assurer un enseignement et un niveau de recherche adéquats dans le domaine de la littérature acadienne étant donné que les études acadiennes sont un axe de développement prioritaire de l'Université et, au besoin, qu'elle en tienne compte dans son plan de recrutement professoral.